



Istituto Italiano di Cultura di Bruxelles

Arrêté de nomination et de composition du Comité de sélection

Appel d'offres du 30/06/2021, CIG 8813544E94

VUS l'art. 3, alinéa 1, lettres d) et e), l'art. 7, alinéas 1 et 2, et l'art. 8, alinéa 1, lettre f), de la loi n° 401 du 22 décembre 1990 concernant la diffusion de la langue italienne dans le monde en tant que mission institutionnelle du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, poursuivie, entre autres, également à travers les Instituts Culturels Italiens qui constituent le réseau étranger ;

VU l'art. 4 du Décret ministériel n° 392 du 27 avril 1995 "Règlement contenant les règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion financière et économique des Instituts Culturels Italiens à l'étranger", relatif aux modalités de réalisation des activités institutionnelles des Instituts ;

VU l'Arrêté interne n° 25 du 29/06/2021 qui lance une procédure d'acquisition de services de ressources humaines (enseignement et coordination) pour les cours de langue et culture italiennes ;

ATTENDU que, conformément à l'article 77 du décret législatif n° 50 du 18 avril 2016 et à l'article 12 du décret n° 192 du 2 novembre 2017, il est nécessaire de nommer un Comité spécial aux fins de l'attribution de l'appel d'offres lancé pour l'acquisition du "Service de mise à disposition de ressources humaines pour l'enseignement et la coordination des cours de langue et de culture" organisés par l'Institut, comme prévu à l'article 17 du Décret n° 392 du 27 avril 1995 ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie mondiale Covid-19 et aux fins de la protection de la santé des travailleurs, il est jugé imprudent de composer le Comité susmentionné en recourant à des personnes externes à l'Institut alors qu'il est plus approprié de faire appel au personnel déjà présent à l'Institut ;

EST ARRÊTÉE la nomination du Comité pour l'ouverture des enveloppes relatives à l'appel d'offres susmentionné, composé comme suit :

- 1) Allegra lafrate, Attachée aux Affaires Culturelles (adjointe du Directeur) IIC
- 2) Eva Bifolchi, employée IIC
- 3) Aldo Faraci, employé IIC
- 4) Michael Vicari, employé IIC (membre suppléant).

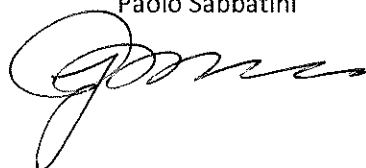
Pour que les décisions du Comité soient valables, il suffit que trois membres du susdit Comité soient présents.

L'ouverture des enveloppes se fera selon les modalités prévues dans la lettre d'invitation à l'appel d'offres, datée du 30/06/2021.

Bruxelles, le 9 août 2021

Le Directeur et RUP

Paolo Sabbatini

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paolo Sabbatini', written in a cursive style.